



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfiip.info / www.snc-dgfiip.info

Adresses mail : cgcdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

sncgcdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 28 août 2020 avec la Direction Générale

Bientôt la rentrée...la DGFIP ne fait pas exception ! Voici le compte-rendu de l'audio conférence qui s'est tenue le 28 août avec la DG.

1/ « Sujets sanitaires de protection »

L'objectif est le fonctionnement normal de l'économie et la reprise du travail. Le masque sera obligatoire si l'on est pas seul dans un bureau, ainsi que dans tous les services et espaces de circulation. L'approvisionnement en masques est assuré pour équiper les agents.

2/ Télétravail

La DGFIP n'est plus ni dans le cadre des plans de continuité d'activité ni de reprise d'activité. La DG projette d'équiper environ 40 % des agents pour le travail à distance, au maximum 3 jours / semaine ; une formalisation est prévue entre le chef de service et l'agent. Des livraisons complémentaires d'ordinateurs neufs interviendront en septembre / octobre.

Des roulements de présence seront organisés, afin que chacun puisse limiter sa présence sur site.

3/ Formation professionnelle et rentrée

Elle sera « hybride » : à la fois en présentiel et à distance. Tant à l'ENFiP que dans les Directions, la distribution de tracts sur place par les organisations syndicales est fortement déconseillée par la médecine de prévention. L'administration propose soit leur dépôt à un endroit donné, en libre-service, soit leur envoi dématérialisé aux stagiaires.

4/ ASA

Les personnes vulnérables, après avis du médecin de prévention, bénéficieront d'un masque assurant un niveau de protection supérieur de type FFP2. Il est prévu de faire revenir ces collègues en aménageant par exemple leur bureau (seul si possible). Le télétravail sera organisé si le retour sur site n'est pas possible. A défaut, l'agent sera placé en ASA.

S'agissant des gardes d'enfants : en cas de fermeture d'école, l'agent télétravaillera à temps plein.

Le Directeur général est satisfait de la manière dont s'est déroulée la campagne des avis. La fréquentation des usagers a chuté de 30 % et ne semble pas reprendre. Toutefois appels téléphoniques et e-contacts sont en augmentation.

La CGC a insisté sur la nécessité de diffuser des consignes claires s'agissant du télétravail, précisant les droits et obligations réciproques des chefs de service et des agents.
